

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri

Ruhengeri, le 16 septembre 1946.-

N° 887/Agri.Café

OBJET:
Marchés;

RUHENGERRI



Monsieur le Résident,

Réf.: votre 1741/Café du 13.9.1946.-

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le marché de Ruhengeri sera maintenu à la cadence d'un marché tous les lundis.-

Celui de Kivuruga est supprimé, car il ne justifie plus un déplacement d'Européen; faut-il pourtant continuer à délivrer des attestations pour les quantités achetées? D'après votre avis au Public du 22 juillet, cette pièce est nécessaire vis-à-vis de l'Office.-

L'Administrateur Territorial,
STEVENS, A.J.P.,

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.-

M. - Craignant de ne pas avoir vos instructions à temps, nous avons télégraphié le 11 à OciRU, USA qui nous répond ce fait: "Situat. inchangé, marchés contrôlés et attestations maintenues au 6 Oct. OciRU..." Cette l'expression AU 6 Oct. est imprecise.

CONGO BELGE

N°.....

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°.....

du.....19.....

.....
.....
..... ANNEXE

.....
OBJET:

CONGO BELGE

SERVICE DES
Télécommunications

Arrivé à



à 8 h 40 m.

TÉLÉGRAMME

Voie *Mod. 2/T.*
Ruhengeru

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse *Uveens Jomo*

Explication

des abréviations admises pour les indications de service taxées

- RP Réponse payée
- D Télégramme urgent
- LC Télégramme différé
- NLT Lettre-télégramme
- CR Accusé de réception
- TC Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940).

Déposé à *usa* le *16* à *10* h *30* m.

N° *721* *16* mots

*30 votre 86911 situation inchangée
marchés contrôlés et affectations
maintenue au 6 octobre -
Ociun +*